

Règlement intérieur de l'atelier vélo

L'atelier de l'association Place au Vélo a pour vocation d'aider les usagers à entretenir et à réparer leurs vélos. Il est ouvert à tous les usager(ère)s de la bicyclette.

1. Je respecte les personnes présentes et je participe au maintien d'une ambiance bienveillante et conviviale. Je ne tiens pas de propos, blagues, comportements discriminants (sexistes, racistes, homophobes, transphobes, validistes, classistes ...).
2. Si je souhaite réparer mon vélo, je suis acteur de mes réparations. Les animateurs sont là pour m'aider et n'ont pas d'obligation de résultat.
3. Les outils sont mis à ma disposition par l'association. J'en prends soin ! Si j'ai un doute sur leur utilisation, je demande conseil.
4. L'atelier propose à la vente des pièces courantes, neuves ou d'occasion, mais n'est pas un magasin. Je peux venir avec des pièces achetées auprès d'un magasin de cycles.
5. L'accès au stock est réservé aux encadrants, je demande si j'ai besoin d'une pièce.
6. L'atelier doit rester propre et ordonné. Je nettoie ma place avant de partir : balai et balayette sont à ma disposition.
7. Si je dois jeter quelque chose, je trie mes déchets. Des poubelles de tri sont à ma disposition. En cas de doute sur la bonne poubelle, je n'hésite pas à demander conseil.
8. Avant de partir, je pense à payer les pièces que j'ai prises, soit à prix fixe si c'est du neuf, soit à prix négocié selon le barème affiché dans l'atelier si c'est de l'occasion.
9. Je respecte les horaires d'ouverture et de fermeture de l'atelier.
10. La vie de l'atelier repose en grande partie sur l'implication bénévole des adhérents. Si je souhaite m'impliquer, apprendre et partager mes connaissances, je peux rejoindre les bénévoles pour animer l'atelier !